



Conseil municipal du 15 avril 2019 à 19h30

Compte-rendu

ETAIENT PRÉSENTS : Bruno **LE PORT**, Yves **THOMAS**, Marie-Ange **HELOU**, Alain **FLOCH**, Françoise **BOUGUYON**, Geneviève **SOUIDI-COROLLER**, Frédéric **AUTRET**, Marie-Claude **LE COZ**, Daniel **ALLONCLE**, François **COLIN**, Claire **LE ROY-DAHLBENDER**, Nicolas **LE GALL**, Nathalie **DESNOT**, Marilyne **AUTRET-LE LAY**, Annie **TRIVIDIC**, Pascal **LAVALLEE**, Pierre **GARREC**, Pascal **QUERE**, William **DUPRE**, Anthony **GARNIER**.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Bruno **CLAQUIN** a donné procuration à Anthony **GARNIER**, Yves **GOULM** a donné procuration à Nicolas **LE GALL** et Marie-Josée **GENTRIC** a donné procuration à Marie-Claude **LE COZ**.

ABSENTS : Christophe **ROUMIER**, Alain **PICHON**, Valérie **LEON**, Laure **SALVANET-WRONSKI**.

En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 23

Le quorum étant atteint, le Maire a déclaré la séance ouverte à 19h30.

Madame Marie-Ange HELOU a été nommée secrétaire de séance.

VP/2019/04/15/01 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MARS 2019

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance en date du 14 mars 2019 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 14 mars 2019.
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

VP/2019/04/15/02 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2018 du budget commune qui s'établit comme suit :

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultats à la Clôture de l'Exercice en EUROS	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXCEDENT
Section Fonctionnement			3 258 937.44	4 854 247.33	+ 1 595 309.89		1 595 309.89
Section Investissement	859 039.11		2 201 821.29	3 234 497.57	+ 1 032 676.28		173 637.17
TOTAUX	- 859 039.11		5 460 758.73	8 088 744.90	+ 2 627 986.17		+ 1 768 947,06

Monsieur Pierre GARREC prend la parole et indique que l'opposition n'a pas été associée aux projets communaux. Il précise avoir des choses à dire car ces opérations représentent un coût important, notamment la prise en compte de la charge future du fonctionnement de la médiathèque. Elles ne sont pas leurs opérations, ni leurs projets, alors ils voteront contre.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'approuver le compte administratif 2018 du budget commune.

VP/2019/04/15/03 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET SPANC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2018 du budget SPANC qui s'établit comme suit :

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultats à la Clôture de l'Exercice en EUROS	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXCEDENT
Section Fonctionnement	16 927.69		7 419.71	25 550.00	+ 18 130.29		1 202.60
Section Investissement		60 379.15	0.00	0.00	0.00		60 379.15
TOTAUX	+ 43 451.46		7 419.71	25 550.00	+ 18 130.29		+ 61 581.75

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'approuver le compte administratif 2018 du budget SPANC.

VP/2019/04/15/04 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui présente le compte administratif 2018 du budget lotissement Anjela Duval qui s'établit comme suit :

SUBDIVISIONS	Résultats Clôture Exercice Précédent		Opération de l'Exercice		Résultat	Résultats à la Clôture de l'Exercice en EUROS	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDAT	TITRE		DEFICIT	EXCEDENT
Section Fonctionnement	2 007.68		130 869.15	132 877.21	+ 2 008.06		0.38
Section Investissement		99 366.70	115 178.70	130 468.85	+ 15 290.15	84 076.55	
TOTAUX	- 97 359.02		246 047.85	263 346.06	+ 17 298.21	- 84 076.17	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, Monsieur Floch, adjoint aux finances soumet au vote le compte administratif présenté ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'approuver le compte administratif 2018 du budget lotissement Anjela Duval.

VP/2019/04/15/05 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET COMMUNE

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'approuver le compte de gestion 2018 établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

VP/2019/04/15/06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET LOTISSEMENT ANJELA DUVAL

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget lotissement Anjela Duval.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'approuver le compte de gestion 2018 du budget lotissement Anjela Duval établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

VP/2019/04/15/07 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET SPANC

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par la trésorerie de Pont-Croix et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du budget SPANC.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de la trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'approuver le compte de gestion 2018 du budget SPANC établi par la trésorerie de Pont-Croix dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice.

VP/2019/04/15/08 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui propose d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement du budget primitif 2019, soit la somme de 1 595 309,89 €.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 595 309,89
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 595 309,89
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	173 637,17
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 870 744,08
Besoin de financement F. = D. + E.	1 697 106,91
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 595 309,89
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 595 309,89
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

Décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 à la section d'investissement du budget primitif 2019, soit la somme de 1 595 309,89 €.

VP/2019/04/15/09 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET SPANC

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui explique que la section de fonctionnement du budget SPANC est excédentaire à hauteur de 1 202,60 €. Cette somme doit être reportée en recette de fonctionnement sur le budget 2019 (compte 002).

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 130,29
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-16 927,69
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 202,60
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	60 379,15
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 202,60
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	1 202,60
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

Décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 002 du budget primitif 2019 SPANC pour un montant de 1 202,60 €.

VP/2019/04/15/10 AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET LOTISSEMENT A. DUVAL

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances, qui explique que la section de fonctionnement du budget lotissement Anjela Duval est excédentaire à hauteur de 0,38 €. Cette somme doit être reportée en recette de fonctionnement sur le budget 2019 (compte 002).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 008,06
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 007,68
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-84 076,55
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	84 076,55
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,38
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,38
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 5 abstentions :

Décide de reporter l'excédent de fonctionnement 2018 au compte 002 du budget primitif 2019 lotissement Anjela Duval pour un montant de 0,38 €.

VP/2019/04/15/11 APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 16,96% ;
- Taxe foncière (bâti) : 21,48% ;
- Taxe foncière (non bâti) : 54,87%.

Monsieur Alain FLOCH précise que ces taux n'ont pas évolué depuis l'année 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de reconduire les taux d'imposition tels que présentés ci-dessus pour l'année 2019.

VP/2019/04/15/12 APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Floch, adjoint aux finances pour présenter les prévisions budgétaires pour 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- Approuve les budgets primitifs équilibrés comme suit en dépenses et en recettes :
 - Budget Communal : par 18 voix pour et 5 contre
 - Investissement : 5 540 000,00 €
 - Fonctionnement : 4 923 000,00 €

 - Budget SPANC : à l'unanimité
 - Investissement : 60 379,15 €
 - Fonctionnement : 22 000,00 €

 - Budget Lotissement Anjela Duval : à l'unanimité
 - Investissement : 201 976.72 €
 - Fonctionnement : 204 977.10 €
 -

Suite à une interrogation de l'opposition sur la présente affectation au budget 2019 des sommes issues du leg de Monsieur R. à la commune de Plouhinec, Monsieur Alain FLOCH précise que ces sommes seront bien versées par les partenaires afférents au cours de cet exercice, à l'instar du mécanisme des subventions.

VP/2019/04/15/13 SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CCAS

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention au CCAS pour un montant de 23 500.00 € pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve l'attribution d'une subvention au CCAS pour un montant de 23 500.00 € pour l'année 2019.

VP/2019/04/15/14 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Frédéric AUTRET, Adjoint, qui présente les différentes demandes de subventions selon le tableau ci-dessous.

ORIGINE DE LA DEMANDE	SOMME PROPOSEE EN 2019
ECOLES	
Groupe scolaire des Ajoncs OCCE	3 366.00 €
Groupe scolaire des Ajoncs OCCE	961.00 €
Assoc. Parents d'élèves Ajoncs	750.00 €
APE Collège de Locquéran	1 000.00 €
Association Sportive Collège Bois de Locquéran	176.00 €
Collège La Mennais Cap Sizun	1 054.00 €
Association sportive collège la mennais Cap Sizun	1 012.00 €
Ecole Maternelle et Primaire ND de Roscodon	462.00 €
Ecole Ste Anne	330.00 €
Ecole Pierre Le Lec	44.00 €
Ecole DIWAN Pont Croix	110.00 €
MFR Elliant	31.00 €
MFR Poullan	155.00 €
Chambre des Métiers 29	310.00 €
IFAC	31.00 €
BATIMENT CFA	93.00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Tennis Club du Cap Sizun	3 000.00 €

A.S.P Football	6 000.00 €
Hand Ball du Cap Sizun	3 000.00 €
Cap Sizun Cyclisme	3 000.00 €
Pétanque loisirs Plouhinec	500.00 €
Cap Sizun Natation	500.00 €
Tamm Kreiz	500.00 €
Plaisance en Cap Sizun	500.00 €
Cap Cyclo Plouhinec	750.00 €
Ping Pong club Plozevet	44.00 €
Centre nautique	2 500.00 €
FC Cap Sizun	440.00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES	
Secours Catholique	250.00 €
Association des Paralysés de France	50.00 €
COS - Maire de Plouhinec	1 500.00 €
Association France ALZHEIMER 29	100.00 €
Handisport Cornouaille	100.00 €
Les Bibliothèques sonores	50.00 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	50.00 €
Association Cap Solidarité	500.00 €
Association les Petits Bonheurs EHPAD Pouldreuzic	22.00 €
EHPAD "résidence de la Fontaine"	132.00 €
Association Le P'Ty Plus EHPAD Plouhinec	572.00 €
ASSOCIATION CULTURELLE	
Ecole de Musique du Cap Sizun	3 000.00 €
AR C'HAB E TANSAL	300.00 €

KLIPENN AR C'HAB	200.00 €
Un fil à la patch	300.00 €
Atelier Tradition Décor	200.00 €
Comité de Jumelage Plouhinec-Arbent	1 500.00 €
CPIE VAL DE VILAINE	1 000.00 €
Sud et Ouest	800.00 €
Loisirs et Détente	300.00 €
DIVERS	
FNACA de Plouhinec	200.00 €
Association de chasse de Ménez Rheun	400.00 €
Les amis de l'abri du marin	2 500.00 €
SNSM	500.00 €
Fête du Vent et de la Mer	3 000.00 €
A vos papilles	1 000.00 €
Events Breizh	800.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 3 abstentions :

Approuve l'attribution des subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

VP/2019/04/15/15 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC – DU DEPARTEMENT ET DU CNL

Dans le cadre de la construction de la médiathèque il est prévu :

- l'acquisition de documents (livres) pour un coût estimé à 38 900 € HT ;
- l'achat du mobilier pour un coût estimé à 150 000 € HT ;
- l'informatisation (matériel et logiciel) pour un coût estimé à 48 300 € HT ;

Des subventions sont possibles auprès de plusieurs financeurs à savoir :

- le Conseil Départemental pour l'achat de documents ;
- le CNL pour l'acquisition de documents et l'informatisation ;
- la DRAC pour l'informatisation et le mobilier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et du CNL.

Questions diverses

Monsieur le Maire prend la parole et indique que la commune rentre dans la période électorale. A cet égard, il formule pour l'avenir des pistes de réflexion à l'attention des élus municipaux présents, car la population doit avoir des réponses sur diverses problématiques prégnantes, telles les énergies renouvelables et le pôle métropolitain.

La séance a été levée à 21h20.